

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

COPIE

N°2016/11-B

Nombre de conseillers : L'an deux mil seize, le douze novembre, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Saturnin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian PAILLOUX, Maire.

en exercice

15

présents

13

votants

15

Etaient également présents : Mesdames Sylvie BURLLOT – Arlette GENDRONNEAU – Anne-Sophie BAGE – Marie Paule CHAZAL – Maria SENECTAIRE – Messieurs Thierry VALLEIX – Gérard GUITTARD – Julien ADAMI – Patrice LÉBOUCHARD Jean-Luc MIOCHE – Guy GALLAIS – Arnaud LAPRA –  
Excusées : Maïté BARBECOT (pouvoir à Julien ADAMI),  
Odile VELLETT (pouvoir à Patrice LÉBOUCHARD)

Date de convocation du Conseil Municipal : le 8 Novembre 2016

A été élu secrétaire : Guy GALLAIS.

OBJET

ARRET DU PROJET DE REVISION DU POS EN PLU

Le maire rappelle au conseil municipal les conditions dans lesquelles la révision du Plan d'occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme ont été mises en œuvre, à quelle étape de la procédure il se situe et présente le projet de révision du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.123-9, L.300-2 et R.123-18 ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 17 novembre 2011 prescrivant la révision du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme ;

VU le projet de révision du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme et notamment le rapport de présentation, le projet d'aménagement et de développement durables, le règlement et ses documents graphiques, les annexes ;

ENTENDU l'exposé du maire ;

CONSIDERANT qu'en application de l'article L.123-9 du code de l'urbanisme les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable ont fait l'objet d'un débat au sein du conseil municipal, et que le projet de révision du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme mis au point pour tenir compte de son résultat est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques associées ou consultées ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE DE SES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES,

- Tire le bilan de la concertation qui s'est déroulée de la façon suivante :
  - Le 17 novembre 2011 : réunion du conseil municipal / Prescription de la Révision du POS en PLU et prescription des objectifs avec délibération (affichage de la délibération et du compte rendu de la séance et publication sur le site de la commune)
  - Le 5 décembre 2011 : notification de la délibération du 17 novembre 2011 aux services de l'Etat
  - Le 5 juillet 2012 : réunion du conseil municipal / Révision du POS en PLU / choix de la maîtrise d'œuvre, avec délibération : le Cabinet DESCOEUR a été retenu (affichage de la délibération, du compte rendu et article sur le site de la commune)
  - Le 15 mars 2012 réunion de travail de la commission d'urbanisme en présence du Cabinet DESCOEUR / phase diagnostic
  - Le 12 avril 2012 réunion de travail de la commission d'urbanisme en présence du Cabinet DESCOEUR / phase Projet d'aménagement et de développement durables (PADD)
  - Le 25 avril 2013 réunion de concertation avec les agriculteurs en présence des représentants de la Chambre d'Agriculture (convocation individuelle de tous les agriculteurs et exploitants des terres sur la commune.)

- Le 16 septembre 2013 à 18 h 30 : réunion publique à la Grange de Mai/ communication du rapport de présentation et de l'état initial de l'environnement (information de la date de la réunion : dans la presse locale, dans le bulletin municipal, par affichage et sur le site de la mairie
  - Le 21 janvier 2014 réunion de travail de la commission d'urbanisme
  - Le 10 avril 2014 : mise en place de la nouvelle commission d'urbanisme suite au renouvellement de l'équipe municipale.
  - Le 24 avril 2014 : réunion de la commission urbanisme avec le cabinet Descoeur – point sur l'état d'avancement du PLU.
  - Le 24 mai 2014 : réunion de la commission urbanisme élargie aux habitants et constitution d'un Groupe de Travail PLU (élus et habitants).
  - Le 5 juin 2014 : Réunion de la commission urbanisme élargie : Présentation du Schéma de Cohérence territoriale (SCOT), et du diagnostic du PLU.
  - 17 septembre 2014 : réunion de la commission urbanisme avec le cabinet Descoeur sur le calendrier de l'étude au regard du lancement de l'Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP).
  - Le 7 octobre 2014 et 12 janvier 2015 : Groupe de travail PLU : relecture et actualisation du diagnostic.
  - Le 9 mai 2015 : Conseil municipal : point sur l'avancement du PLU.
  - Le 26 mai 2015 : GT PLU avec les cabinets Descoeur et Archipat (en charge de l'AVAP) : calage des deux procédures et vérification de la compatibilité diagnostic, PADD, trames vertes et bleues.
  - Les 4 et 8 juin 2015 : GT PLU, conseil municipal et cabinet Descoeur : révision de la rédaction du PADD au regard des nouveaux objectifs et enjeux communaux.
  - Le 12 septembre 2015 : réunion du conseil municipal : débat sur le P.A.D.D.
  - Le 3 octobre 2015 : déambulation commentée par les cabinets Archipat et Descoeur à St Saturnin et à Chadrat en présence d'une trentaine d'habitants
  - Le 3 octobre 2015, réunion de présentation du diagnostic et du rapport de présentation de l'AVAP et du diagnostic et du PADD du PLU, en présence de 60 personnes
  - Le 26 novembre 2015 : Commission urbanisme et cabinet Descoeur sur le projet de zonage, et la compatibilité avec le zonage AVAP.
  - Le 21 janvier 2016 : Réunion de travail de la commission urbanisme avec les cabinets Descoeur et Archipat sur le zonage : visites sur le terrain, notamment sur les sites des futures Orientations d'Aménagement Programmées (OAP)
  - Les 4 et 25 avril et 4 et 17 mai 2016 : Groupe de travail PLU avec le cabinet Descoeur : Finalisation du zonage PLU et rédaction du règlement.
  - Le 31 mai 2016 : réunion des Personnes Publiques Associées : présentation du PADD et du zonage PLU
  - Le 31 mai 2016 à 18h30 réunion publique à la Grange de Mai / présentation du projet de zonage PLU et AVAP en présence d'une centaine de personnes.
  - Le 12 septembre 2016 : réunion du GT PLU en présence du Cabinet DESCOEUR / Finalisation du règlement et des OAP.
  - Depuis le début de la procédure tous les documents relatifs à la modification du POS en PLU ont été mis à disposition du public en mairie aux heures d'ouverture.
  - Bulletins municipaux de janvier, juin 2015 et janvier 2016 : information du projet de modification du POS en PLU.
- Arrête le projet de révision du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme, tel qu'il est annexé à la présente délibération.
  - Mentionne que le projet de révision du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme arrêté est tenu à la disposition du public :
    - à la mairie de Saint-Saturnin aux heures d'ouverture du secrétariat
    - à la préfecture de Clermont-Ferrand
      - Précise que le projet de révision du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme sera communiqué pour avis :
        - au Préfet,
        - au Président du Conseil Régional,
        - au Président du Conseil Départemental,
        - au représentant de la Chambre d'Agriculture.
        - au représentant de la Chambre des Métiers,
        - au représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie,
        - à la Directrice du Grand Clermont,

- au Directeur du Service Economie Agricole de la DDT
  - au Directeur du Service Eau Environnement Forêt de la DDT
  - Monsieur le Président de la communauté de communes Les Cheires qui a la compétence intercommunale en matière de PLH
  - Monsieur le Président du Syndicat Mixte du Grand Clermont chargé de la mise en œuvre et du suivi du SCOT,
  - Monsieur le Directeur de la DREAL AUVERGNE RHONE ALPES
- Indique que le projet de plan de révision du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme sera communiqué pour avis, à leur demande, à :

- La commune de Saint-Sandoux,
- La commune d'Olloix
- La commune de Cournois,
- La Commune de Saint-Genès-Champanelle
- La commune de Saint-Amant-Tallende,
- La commune de Chanonat,
- La commune d'Aydat

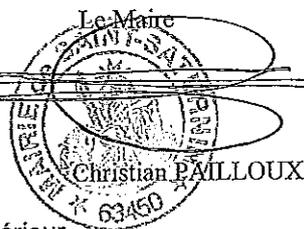
La présente délibération sera transmise à la préfecture de Clermont-Ferrand

Conformément au dernier alinéa de l'article L.300-2 I du code de l'urbanisme, le dossier définitif du projet de PLU, tel qu'arrêté par le conseil municipal, est tenu à la disposition du public.

Conformément à l'article R.123-18 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un délai d'un mois.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.  
Au registre sont les signatures.

En Mairie, le 12 décembre 2016

Le Maire  


Ensemble fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus, accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-216303966-20161112-20161112-B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2016

Publication : 14/12/2016

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation

Ensemble fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus, accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
 Au registre sont les signatures  
 Une copie conforme  
 de ce document est rendue exécutoire  
 après dépôt en Préfecture le :  
 et a été ou notifié le